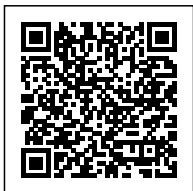


LE DOSSIER NOIR DE L'ÉNERGIE !

Category: [Fourniture d'électricité](#)

Tag: [Scandale](#)



La situation dans le secteur de l'énergie s'est dégradée à un point qui n'est plus acceptable !

L'UFC QUE CHOISIR de Nancy sort ses dossiers ! Vous devriez être stupéfaits devant la situation. Nous allons vous permettre de connaître les astuces, les trucs, les mensonges, les arnaques de ces sociétés qui n'ont pas d'équivalent dans notre longue histoire (31 ans). Nous avons pensé toucher le fonds aux heures noires des FAI entre 2005 et 2008. Nous ne pouvions nous imaginer que le pire était à venir. Nous allons dans un premier temps vous restituer les dossiers noirs de l'association avec les explications utiles tant les dossiers sont complexes.

Cette page sera mise à jour à chaque dossier "spécial" que nous aurons traité que la fin soit amiable ou judiciaire.

Le principe sera le suivant :

- Présentation succincte de l'arnaque
- Publication des échanges de mails ou de courriers dans un premier lien.
- Publication des documents prouvant nos dires dans un deuxième lien.

Le nom de la société sera TOUJOURS cité. Par contre, les coordonnées des consommateurs seront toujours masquées. Une page sera mise en ligne sur notre deuxième site [Association de Défense des Consommateurs de Lorraine](#) pour que tous les consommateurs aient accès à cette page...

Certaines arnaques ont déjà été dénoncées par le médiateur de l'énergie en 2008 ! Vous trouverez dans une page séparée les deux outils d'analyse de vos factures d'énergie ! Il s'agit d'une création qui a notre connaissance n'a pas d'équivalent. Elle s'appuie sur l'expérience acquise de par la gestion de plus de 680 dossiers nés de ce secteur d'activité. Nous avons tenté de vous simplifier cette tâche parfois impossible tant cela peut être complexe ! Bienvenue dans cette descente aux

enfers... Nous espérons que les auteurs de ces vilénies auront le retour de bâton qu'ils méritent ! Raisonnablement, au moyen âge, de telles pratiques se seraient terminées au pilori...

Nancy, le 26/12/2010

Nous avons reçu de la part d'un consommateur un article paru dans LE REPUBLICAIN LORRAIN qui nous a plus que surpris ! Nous savions que GDF était sans pitié pour les mauvais payeurs mais de là à couper le gaz pour 1.62 € sans que cette dette soit connue et sans prévenir... Nous sommes inquiets pour les finances de cette entreprise qui en réduite à traquer 1.62 €... Si vous avez un sou qui traîne pour des misereux...qui sont numéro trois mondiaux en matière d'énergie.

[La coupure de gaz pour...1.62 € !](#)

Mais comme disait nos grands-mères "les petits ruisseaux font les grandes rivières" OU "il n'y a pas de petits profits"

Nancy, le 15/12/2010

En préambule nous vous joignons la partie enquête de notre revue numéro 116 traitant ce sujet. Cela paraît être une bonne introduction.

[ANTIPAC 116 - Notre enquête.](#)

Plusieurs cas cités dans la revue sont repris ci-dessous avec documents en pièce attachée. Commençons par le cas de Monsieur W. Il a été victime d'un faux contrat réalisé par un vendeur d'un magasin DARTY de LYON. Nous avons réglé ce dossier en 15 jours... [18489](#)

Le dossier de Monsieur N. est éloquent. Il a reçu des factures avec des consommations fictives. Les chiffres malgré le passage d'agent de GrDF ont été maintenus ! GDF se révèle incapable d'émettre une facture juste et a demandé la résiliation du contrat pour reprendre le chiffre exact ! Nous ne savions pas que les index étaient gravés dans le marbre...

Les correspondances : [18421](#)

Les factures : [18421-1](#)

Le dossier de Madame S est éloquent. On modifie volontairement les périodes de facturation suite à erreur grossière. Nous sommes plus que surpris de voir qu'une société puisse modifier ainsi des factures sur des périodes où l'exercice comptable est fini ! [18343](#)

Place maintenant aux manipulations bancaires.

Le dossier de M. B est intéressant. Il a vu son compte débité du montant de la facture impayée qu'il contestait et non du montant réel inscrit sur le chèque ! Selon courrier en date du 20/10/2010, il s'agit « d'une anomalie technique dans la chaîne de traitement » On n'aurait pas osé l'écrire... Un miracle s'est produit ! Le montant contesté a été annulé....

Les correspondances : [18333](#)

Les factures : [18333-1](#)

Le dossier de Madame B est le même ! Elle a émis un chèque de 325 € et a vu son compte débité de 1155.12 € correspondant à une facture contestée ! Après maintes demandes, l'explication est claire ou presque... L'erreur viendrait selon GDF « d'une présentation du chèque de 325 € en banque du montant de la facture de 1155.12 € » Selon un courrier en date du 14/10/2010, nous citons : «enfin, votre règlement par chèque, d'un montant de 325 euros TTC aurait été présenté en banque avec un listing du montant de la facture, soit 1155.12 euros TTC. Comme vous je ne peux que déplorer cette situation.»

Il paraît que GDF recherche comment cela est possible... Au 05/12/2010, nous n'avons pas de confirmation de cette hypothèse...

Les correspondances : [18295](#)

Les factures : [18295-1](#)

Le dossier de Monsieur G est intéressant. Disposant d'un avoir de 8.86 €, il a constaté que celui-ci n'avait pas été viré sur son compte. Il a découvert que GDF avait majoré à son insu la facture reçue du montant de l'avoir ! Il a du envoyer un recommandé avec AR pour obtenir le remboursement. Les écritures comptables fictives ne semblent pas déranger GDF...

Les lettres envoyées

- [15988](#)
- [15988-2](#)

Abordons maintenant le rivage dangereux des doubles voir des triples index ! Les factures sont établies par différence entre les nouveaux index et les anciens index avec application d'un coefficient multiplicateur pour transformer les m3 en KWh. Pour GDF, cela est trop simple ! Nous constatons sur de nombreux dossiers deux voir trois consommations différentes SUR LA MÊME facture ! Il est à noter que nous n'avons jamais eu de réelles explications sur cette situation.

Le dossier de M. A est intéressant. Il a un double index sur une facture. En outre, son index est aussi gravé dans le marbre. GDF a été dans l'incapacité d'établir une facture rectificative. L'erreur a été corrigée à la main ! Cerise sur le gâteau... La personne s'est trompée et avait oublié 4.58 € en reprenant des index faux dans son calcul !

Le dossier : [18589](#)

Le dossier de Monsieur L. est une curiosité digne de Polytechnique ! Il a reçu le même jour 10 (dix !) factures. Deux d'entre-elles nous ont étonnés. $0 \times 10.93 = \dots 342$ ou $0 \times 10.93 = \dots 1893$! [18198](#)

Le dossier de Monsieur G. est dans la même veine avec deux différences. Il a une consommation très disproportionnée pour une maison de 80 m² et a vu son gaz coupé à la demande de GDF ! En outre, il est victime des doubles index sur la même facture !

Les correspondances : [17696](#)

Les factures : [17696-1](#)

Le dossier de M. P est plus que surprenant. Il cumule les doubles index, une consommation excessive ET un coefficient de conversion des m³ en KWh faux ! Il a été retenu 84.67 (!) au lieu de 10.9 / 11 en moyenne !

Le dossier : [18645](#)

Le dossier de Monsieur W a un coefficient de 31.2 ! Il paraît que c'est une erreur matérielle... [18525](#)

Nous arrivons dans le trio de dossiers que personne n'oserait croire possible !

Le dossier de Mademoiselle F a de nombreuses anomalies. Nous en citerons 4 à titre d'exemples. Nous avons constaté la présence de double index, de destruction de factures déjà émises, de paiement débité disparu dans la nature et d'une régularisation suite à compteur bloqué facture par GrDF et GDF ! Cela fait beaucoup...

Les correspondances : [18424](#)

Les factures : [18424-1](#)

Le dossier de Monsieur M. contient : Des index faux, des doubles index pour l'électricité, des destructions de factures émises et l'absence de factures émises dans l'historique du client !

Les correspondances : [18629-1](#)

Les factures : [18629-2](#)

Le dossier de Madame L est ahurissant ! Il cumule pratiquement tous les autres ! Nous avons des doubles index, des périodes de consommation facturées deux fois des histogrammes mentionnés au verso de la facture donnant des chiffres très inférieurs aux consommations facturés au verso, une absence de nombreuses factures mentionnées au recto mais non envoyées et oubliées dans le compte Internet du client, des manipulations de consommation pour ne pas rendre les sommes dues et une reprise de coefficients supérieurs pour les factures rectificatives !

Les correspondances : [18607](#)

Les factures : [18607-1](#)

Vous pouvez aisément imaginer notre exaspération devant ces méthodes ! Nous constatons en outre avec stupeur que tout le monde s'y met ! Nous publions le dossier de Madame F qui n'est pas

inintéressant... On a falsifié volontairement les coefficients de conversion de gaz pour arriver à annuler deux factures en inventant des index bidons ! Nous publions la lettre envoyée à la société et les deux factures avec les deux avoirs concernés...

[Les fausses factures de DIRECT ENERGIE](#)

Le dossier de Madame B est exceptionnel ! Elle a TROIS INDEX sur une même facture ! C'est le record !

- Le premier résulte de la différence entre l'ancien et le nouveau
- Le deuxième affiché
- Le troisième qui a servi à calculer le montant de la facture et qui semble être l'addition des deux premiers !

On ajoutera les coefficients faux et on aura le top...

[Les triples index et les coefficients faux !](#)

Nous vous rappelons que sur la page "tableau d'honneur" sont regroupées en deux parties les recommandations du médiateur de l'énergie qui nous ont paru significatives de ces dérives. Nous n'avons pas assez d'imagination !

